



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Couverture vaccinale des hommes pour le papillomavirus humain (HPV)

Question écrite n° 16381

Texte de la question

M. Raphaël Gérard alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la couverture vaccinale contre les infections liées au papillomavirus humain (HPV) chez les hommes. Le *human papillomavirus* (HPV) est l'une des infections sexuellement transmissibles les plus répandues, chez les femmes mais aussi les hommes : environ 70 à 80 % de la population sexuellement active sera en contact avec ce virus au cours de sa vie sexuelle. Depuis 2007, un vaccin protégeant contre 70 % des HPV a été mis sur le marché français. Il est aujourd'hui fortement recommandé aux jeunes filles dès l'âge de 11 ans en vue de prévenir le développement de cancers utérins (près de 3 000 nouveaux cas de cancers sont diagnostiqués et plus de 31 000 lésions précancéreuses sont identifiées chaque année). Toutefois, il convient d'observer que le virus HPV favorise également l'apparition de nombreux cas de cancer chez l'homme. Avec la pratique des rapports sexuels bucco-génitaux, le virus peut infecter la bouche et la gorge : 80 % des cancers ORL de l'homme sont en rapport avec un papillomavirus. Une étude publiée le 26 janvier 2012 dans le *Journal of the american medical association* (Jama) révèle, d'ailleurs, que la prévalence de l'infection orale au VPH, responsable de cancers oropharyngés, est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. De même, les verrues ano-génitales ont une fréquence similaire chez les femmes comme chez hommes qu'ils soient gays ou non et peuvent générer un cancer du canal anal à distance : l'infection anale à HPV touche 12 % des hommes hétérosexuels et 47 à 60 % des hommes homosexuels. Enfin, des lésions se manifestent également sur le pénis, favorisant l'apparition de cancer. Dans ce contexte, de nombreux spécialistes estiment qu'il faudrait amplifier les campagnes de vaccination en France et élargir les recommandations aux garçons de 11-12 ans afin de prévenir le développement de pathologies qui ne sont diagnostiquées que très tardivement chez les hommes. La Haute autorité de santé (HAS) recommande, d'ailleurs, la vaccination des HSH contre le papillomavirus depuis 2017. C'est pourquoi il lui demande de promouvoir une meilleure sensibilisation des hommes aux risques liés à l'infection au papillomavirus humain (HPV) et d'envisager un élargissement des obligations vaccinales à cette infection.

Texte de la réponse

La vaccination est une des mesures de prévention les plus efficaces pour protéger de certaines maladies infectieuses. Une information claire et transparente est indispensable pour les citoyens. Depuis mars 2017, un site internet grand public sur la vaccination (vaccination-info-service.fr) permet à tous les citoyens d'être informés sur les infections et les vaccins qui les préviennent. Ce site s'est enrichi en 2018, d'une partie réservée aux professionnels de santé. Concernant la vaccination contre les Human Papilloma Virus (HPV), des actions ciblées visant à mieux informer sur cette vaccination sont menées régulièrement par l'Institut national du cancer. Ces campagnes d'information sont destinées, pour certaines, aux professionnels de santé et, pour d'autres, au grand public. La vaccination contre les HPV est recommandée pour les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans. Un nouveau schéma vaccinal à 2 doses et un abaissement de l'âge de la vaccination sont préconisés depuis 2015. Il existe un rattrapage vaccinal pour les jeunes filles et jeunes femmes entre 15 et 19 ans révolus avec un schéma vaccinal à 3 doses. Concernant, la vaccination des garçons contre les infections à HPV, de nouvelles recommandations de vaccination contre les HPV pour les hommes âgés de moins de 26 ans ayant des relations

sexuelles avec des hommes existent depuis 2017 en France. Plusieurs pays ayant étendu la vaccination à tous les garçons, la Haute autorité de santé a été saisie de la question de la vaccination de l'ensemble des garçons en février 2018. Ses conclusions sont attendues en 2019. Elles sont indispensables avant d'envisager une éventuelle obligation de cette vaccination. Les premières estimations de couvertures vaccinales, depuis la mise en place de l'extension des obligations vaccinales, indiquent une légère progression. En ce qui concerne celle du vaccin HPV, en 2017, la couverture vaccinale à 16 ans pour 3 doses était à 21,4% (+2% en 1 an) et la couverture vaccinale à 15 ans pour 1 dose à 26,2% (+3% en 1 an). Cette couverture reste cependant trop faible. Des actions spécifiques en faveur de cette vaccination vont être mises en œuvre en 2019. Dans le cadre du plan cancer 2014-2019, un appel à projets de recherche, en cours de sélection, devrait permettre de mieux comprendre les réticences et d'agir sur les freins à la vaccination contre les HPV. Plusieurs études de recherche interventionnelle seront menées auprès des parents, des adolescents et des professionnels de santé afin d'identifier des leviers pouvant favoriser cette vaccination. Enfin, la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019 prévoit un article visant à expérimenter des actions de promotion de cette vaccination auprès des professionnels de santé, pour in fine les inciter à vacciner plus souvent. Les expérimentations seront lancées en 2019 dans deux régions pilotes, dont une région ultra-marine. L'évaluation de ces expérimentations permettra d'identifier de nouvelles pistes d'action pour améliorer la couverture vaccinale du vaccin contre les HPV.

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Gérard](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16381

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2019](#), page 817

Réponse publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1184